

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-273

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2013-004
créant l'unité mixte de recherche U 1111 ;

Vu la décision CNRS n° DEC250084INSB
mettant fin aux fonctions de Monsieur Thierry WALZER et nommant Monsieur Dimitri LAVILLETTE
directeur par intérim de l'unité mixte de recherche U 1111 ;

Vu la décision de l'Université Claude Bernard Lyon 1 n° 2025-71
mettant fin aux fonctions de Monsieur Thierry WALZER et nommant Monsieur Dimitri LAVILLETTE
directeur par intérim de l'unité mixte de recherche U 1111 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Dimitri LAVILLETTE est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche U 1111, intitulée « Centre International de Recherche en Infectiologie _ CIRI », jusqu'au 31 juillet 2025.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 mars 2025.

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel